

Offre Prêt étudiant

Création d'un partenariat IRTS Paris Île-de-France & Crédit Mutuel

CHERCHANT A APPORTER UNE AIDE AUX ÉTUDIANTS, APPRENTIS, SALARIES VOULANT SUIVRE UNE FORMATION A L'IRTS, L'INSTITUT ET LE CRÉDIT MUTUEL - AGENCE DE COURBEVOIE PROPOSENT UN PRÊT ETUDIANT PARTICULIER.

Un financement complet

Il s'agit d'un crédit amortissable qui permet de financer les frais de scolarité, mais aussi les dépenses liées à la vie courante (les éventuels loyers, frais de transports, équipements informatiques, etc.) ou encore un départ à l'étranger dans le cadre pédagogique.

Accessible à tous

Ce prêt est accessible aux étudiants, aux apprentis, mais aussi aux salariés en reconversion professionnelle, quelle que soit la formation suivie à l'IRTS Paris Ile de France.

Déblocage progressif des fonds

La somme empruntée pourra être débloquée librement, en une fois ou au fur et à mesure des besoins.

Les intérêts ne seront calculés que sur les sommes débloquées.

Un prêt financièrement avantageux

Le taux d'emprunt (TAEG) est fixé à 1,14 %, sans frais de dossier.

Les remboursements pourront débuter avec un différé de 3 ans (3 ans après la fin de la formation) et sur une durée maximale de 5 ans.

Cette nouvelle possibilité de financement ouvre droit à 20 % de réduction sur l'ensemble de nos tarifs.

Exemple

Pour un prêt d'un montant de 5 000 € et d'une durée de 5 ans, l'apprenant pourra rembourser en un maximum de 59 mensualités (5 ans) de 86,53 € plus une mensualité de 86,41 €, au taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1,14 %.

Le remboursement pourra débuter avec un différé maximum de 3 ans.

Le montant total dû par l'emprunteur : 5 191,68 €.

Contact

Les étudiants, stagiaires, candidats, ne doivent pas hésiter à prendre contact avec notre interlocuteur au Crédit Mutuel de Courbevoie, un de nos partenaires historiques, qui pourra étudier avec eux la faisabilité de ce financement.